



Remboursement de travaux effectué dans notre location

Par **Barbel**, le **01/12/2009** à **15:17**

Bonjour, voici mon histoire, j'habite un logement de mairie d'un côté une ancienne salle de classe et de l'autre la mairie.

En juin 2009 je sais qu'il va y avoir des transformation sur la bâtiment en entier, je demande alors au maire s'il continu le logement. Il me répond que OUI. Donc pour améliorer le logement qui est dans un état pas possible, donc pour isoler le lieu où dorme mes enfants pendant l'été je sort mes économies et j'entreprend des travaux d'isolation en le disant au maire bien sûr. Je pensais être là encore pendant un moment. Fin septembre travaux fini, plus d'économie. On m'annonce que le logement sera arrêté. Je veut être rembourser de mon investissement. Donc, il me demande une facture (normal, hein!) et un RIB. On donne.

Maintenant il ne faut plus notre RIB mais celui du magasin.

Il me prend pour un âne, je crois.

Je vous demande si il est dans son droit à nous faire tourner en rond et surtout comment peut on se faire rembourser des travaux effectué que l'on ne bénéficie plus puisque l'on est partie.

AIDEZ NOUS, s'il vous plait.